

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

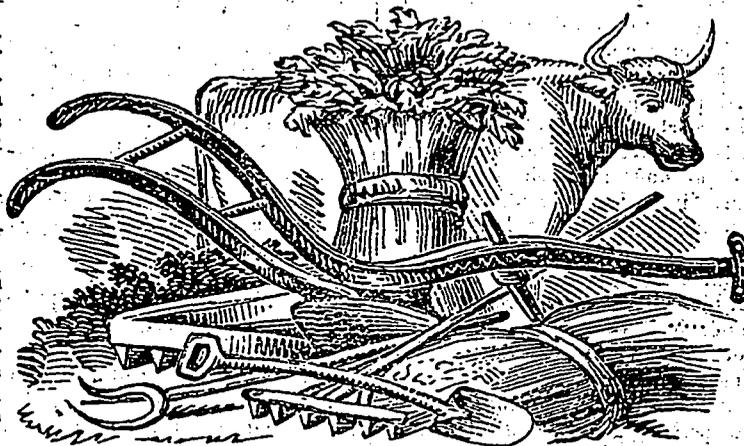
Editeur-Propriétaire

**FIRMIN H. PROULX**

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

**FIRMIN H. PROULX.**

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

*Causerie agricole* : Application des fumiers (Suite).

*Revue de la Semaine* : Pie IX dit que la Révolution fait passer les peuples par l'Age de fer et non par l'Age d'or qu'elle avait promis ; il appelle être nouvelle les efforts des fidèles pour redoubler de ferveur et de zèle pour le bien. — Position géographique de la Louisiane, son organisation politique ; oppression tyrannique que lui fait subir le Président Grant. — Le Parlement Fédéral convoqué pour le 4 février. — Nécrologie : Révd. William Dunn.

*Sujets divers* : La terre comme litière. — Le baromètre du village. — Restauration des vieux arbres de vergers. — Emploi du sel pour l'engraissement des volailles.

*Petite chronique* : Election des officiers de la Société d'agriculture du comté de Rouville. — Nouveau tarif pour le transport des lettres, etc., des Etats-Unis au Canada, et vice versa. — L'élection des marguilliers dans nos paroisses.

*Recettes* : Moyen pour empêcher les vêtements du brûler. — Manière de nettoyer le mérino.

## CAUSERIE AGRICOLE

### APPLICATION DES FUMIERS

(Suite)

20. A quelles doses peuvent et doivent s'élever les fumures ?

— Les fortes fumures, suivant M. P. Joigneaux, ont l'inconvénient incontestable d'altérer la saveur des produits ; mais tout compte fait, elles donnent un bénéfice que nous ne pouvons pas attendre des fumures ordinaires, et à ce point de vue, nous les approuvons. Les hommes de sciences ont voulu établir le chiffre de fumures d'après la consommation normale des résultats ; ils se sont dit : Puisqu'un arpent de froment ou de pommes de terre ou de toute autre plante enlève au sol tant d'azote, tant de phosphates, tant de ceoi, tant de cela, il suffirait de rendre rigoureusement au sol, sous forme d'engrais, les quantités de substances enlevées, pour rétablir l'équilibre rompu et maintenir la fertilité pro-

mière. Les praticiens, qui croient aux avantages de la plus-value des terrains et qui veulent qu'au bout d'un quart de siècle ou d'un demi siècle de culture, ces terrains aient plus de valeur réelle qu'après le défrichement, ne se contentent pas du raisonnement des hommes de sciences et tiennent toujours à ce que la restitution soit plus élevée que le prêt.

M. Boussingault, qui a l'immense mérite d'être un chimiste habile et consciencieux, de compter beaucoup avec les praticiens et de n'avoir pas de système arrêté, reconnaît la nécessité de fumer fréquemment ou copieusement et l'attribue à ce qu'une partie du fumier enfoui se modifierait de façon à rester inerte et à ne plus agir comme engrais. A son avis cette partie du fumier, d'abord inassimilable, doit reprendre peu à peu ses propriétés d'engrais sous les influences météorologiques et par l'intervention des alcalis, notamment de la chaux.

Cette explication, suivant M. Joigneaux, n'est pas satisfaisante. Les plantes, comme les bêtes, nous paraissent, dit-il, plus raisonnables que les hommes. Une vache qui a de l'herbe jusqu'au ventre, n'en prend qu'à son appétit ; se couche ensuite et rumine. Une plante qui a de l'engrais à discrétion, n'en prend, elle aussi, qu'à son appétit, un peu plus de ceci et un peu moins de cela, selon ses goûts ; il n'y a que l'homme qui pousse les choses jusqu'à l'indigestion et se comporte à la manière des Romains de la décadence. De ce qu'un végétal ne se bourre point de nourriture à en périr, il ne suit pas, selon nous, qu'on doive accuser cette nourriture d'inertie. Nous pensons que les plantes qui ont avalé suffisamment d'une chose ou d'une autre, sont en droit de s'arrêter comme la vache qui rumine sur la pâture, comme le cheval qui dort sous le râtelier, comme le cochon qui rebute les pommes, sans que nous songions à accuser l'herbe, le foin ou les fruits de ne rien valoir pendant un temps plus ou moins long.

Nous pensons, dit encore M. Joigneaux, que la nécessité de donner des fumures fréquentes aux cultures jardinières

ou intensives ne relève point de la ruison que soupçonne M. Boussingault. Le fumier fourni en abondance, n'a pas l'unique avantage d'apporter aux plantes une nourriture confortable; il a celui, en outre, de transformer la couche arable, d'y entretenir une douce humidité, de la rafraîchir en temps sec, de la réchauffer en temps frais, grâce à la fermentation et à la couleur brune des débris organiques, de la diviser quand elle est trop compacte, de lui donner un peu de consistance quand elle est trop légère, et, enfin, de retenir les sels solubles à la manière de la tourbe. Ce sont tous ces avantages réunis que nous recherchons et devons rechercher dans les cultures intensives; ce n'est qu'à ces conditions que l'on obtient une terre *faite* et de haute fertilité.

Supposons que nous donnions tout juste à une récolte ce qui lui est nécessaire pour bien vivre, et, qu'après cela, nous soyons surpris par une année de sécheresse, une année pluvieuse ou une fin d'hiver interminable, qu'arriverait-il? Dans le premier cas, l'engrais n'agirait point, faute d'eau pour le dissoudre; dans le second cas la couche arable serait épuisée par une grande perte d'égouts; dans le troisième cas, le terrain aurait beaucoup de peine à se réchauffer, et la végétation, très-tourmentée à son début, s'en ressentirait plus ou moins jusqu'à la récolte. Or, le seul moyen de n'avoir pas à compter avec ces inconvénients, c'est de les prévenir par des fumures fréquentes, c'est à dire de former une épaisse couche de terreau et de l'entretenir constamment aussitôt formée. C'est parce que l'on procède ainsi dans la culture extensive, où l'on ne fume que tous les deux, trois ou quatre ans.

Nous ne connaissons aux fumures abondantes et répétées qu'un seul désavantage bien marqué, c'est celui de former un terrain qui, parfois, ne permet plus à l'eau de sortir de l'humus et à l'air d'y circuler librement.

Autrefois, au rapport de Duhamel, lorsque la terre était ainsi malade de *graisse*, les maraîchers des environs de Paris y passaient la charrue et la mettaient en herbe, pendant quelques années, afin de la dégraisser, c'est-à-dire d'user une bonne partie de l'engrais et de la dessécher le mieux possible. — Ne pardons pas de vue que des milliers et des milliers de brins d'herbes poussent aisément sur un sol où ne réussissent plus les légumes à racines profondes, que tout brin d'herbe a besoin d'un peu d'eau, que cette eau lui arrive en partie, du sol par les racines, que plus les plantes sont serrées, plus il y a de buveuses d'eau, et qu'à ce compte, les herbes d'un pré drainent le terrain plus qu'on se l'imagine.

30. *S'il vaut mieux fumer à de longs qu'à de courts intervalles?* — "Les cultivateurs, écrivait Calumelle, doivent savoir que si l'absence du fumier refroidit le sol, l'excès le brûle, et qu'il est plus dans leur intérêt de fumer fréquemment que de fumer trop largement."

Le froid et le chaud, dit M. Joigneaux, n'ont rien à voir dans cette affaire, mais Calumelle n'en a pas moins raison de poser en fait que les petites fumures renouvelées fréquemment et à propos, produisent plus d'effets sur une récolte que de fortes fumures appliquées à de longs intervalles. Oui, il y a plus de profit à donner aux plantes en deux, trois ou quatre fois, la somme de vivres qu'on leur destine, que de la leur donner tout d'un coup; plusieurs petit repas leur font plus de bien qu'un gros, les développent mieux. Avec les grosses fumures, appliquées au moment des semailles, on perd beaucoup d'engrais. Les pluies le détrempe, le délayent, l'emmenent tantôt par les rigoles, tantôt dans les couches profondes du sol. Et puis, les dissolutions qui font

la sève sont parfois tellement chargées de sels qu'elles ne peuvent plus s'introduire dans les organes des végétaux. C'est ce qui fait dire, souvent à tort, que l'excès d'engrais brûle. Avec les petites fumures répétées, ces inconvénients ne sont pas à craindre. Les eaux pluviales ne les gaspillent point; les dissolutions moins chargées, moins denses que la sève, pénètrent très-bien par les racines et profitent aux plantes.

Donner de fortes fumures aux végétaux avant même qu'ils ne poussent, c'est, en quelque sorte, servir des plats de viande noire et des ragôts épiés à des enfants qui viennent de naître. Les petites plantes, comme les petits enfants n'ont que des besoins très-limités, et il n'est ni nécessaire ni convenable de leur servir des repas d'orge. Attendons que les uns et les autres aient pris des forces, que leurs besoins se soient développés, et, alors, nourrissons-les en conséquence, largement et copieusement. Nous savons tous, par expérience et pour l'avoir lu quelque part, que les récoltes ne commencent à fatiguer le sol qu'au moment de la floraison, et qu'elles l'épuisent surtout pour mûrir leurs graines. Or, ceci revient à dire que les récoltes jeunes et en herbe vivent de peu, se contentent de peu; d'où il suit qu'en leur donnant tout d'abord une nourriture substantielle, nous manquons notre but. Les plantes y touchent à peine dans leur jeunesse, et une bonne partie de l'engrais d'attente est à peu près complètement usé lorsque les végétaux en ont le plus besoin.

Cette façon absurde de nourrir les récoltes sur pied n'est que trop répandue, et il nous semble que dans l'intérêt de tous et de chacun, il serait temps de l'abandonner, pour suivre enfin la méthode des fumures répétées que recommandent et l'expérience de quelques localités exceptionnelles et le bon sens.

Fumons donc faiblement d'abord et autant que possible en couverture; puis, dès que nos plantes grandissent et se fortifient, fumons de nouveau et un peu plus qu'à la première fois; plus tard, enfin, lorsqu'il s'agira de pousser au développement définitif de la récolte, nous fumerons très-copieusement.

Avec les céréales, ce procédé offre des difficultés, nous le savons; mais après tout, rien ne s'oppose à ce qu'on les fume en deux fois; avec les plantes sarclées, au contraire, l'opération est toujours praticable. Il ne nous paraît pas possible d'admettre comme bon l'usage qui consiste, par exemple, à donner en septembre à une céréale d'automne, et en une seule fois de la nourriture pour dix ou onze mois. Cette céréale ne consomme rien en hiver et dort à côté des vivres que les pluies et la fonte des neiges doivent nécessairement gaspiller. Un grand nombre fument à deux reprises, à l'automne et au printemps, et quand on le peut, on ferait bien de les imiter.

40. *A quelle profondeur l'on doit enfouir les fumiers* — Il nous semble difficile de déterminer la profondeur à laquelle les fumiers doivent être enfouis. Elle dépend de la nature du sol aussi bien que de celle des plantes cultivées. Nous croyons que dans les terres légères, plus ou moins muigres, plus ou moins exposées aux inconvénients de la sécheresse, il y a de l'avantage à rapprocher le fumier de la surface, surtout lorsque l'on se propose, d'y cultiver des plantes à racines traçantes. C'est le meilleur moyen d'entretenir la fraîcheur autour de ces racines et d'assurer le développement régulier des plantes. Si le fumier était enfoui profondément la surface de la couche arable se dessécherait trop vite et les arrêts de végétation seraient à craindre. Lorsque nous avons affaire à des racines pivotantes, on

gagne à enfouir le fumier dans des sillons profonds. Ainsi, il a été remarqué que de l'engrais enterré avant l'hiver favorisait le développement en longueur des carottes, betteraves, etc.

50. *S'il y a des inconvénients à les appliquer en couverture ?* — Un grand nombre de cultivateurs craignent de laisser le fumier exposé pendant quelques jours, sur la terre, aux influences atmosphériques et se hâtent de l'enfouir. Nous ferons observer que leurs craintes sont exagérées. Il est clair que le fumier ne doit point rester sur les champs en petits tas et qu'il convient de l'épandre de suite, parce que la besogne est plus facile avec l'engrais frais qu'avec l'engrais un peu desséché, et aussi parce que la disposition en tas a l'inconvénient de réunir trop d'égouts à la même place et de rendre la végétation fort irrégulière. Mais du moment que l'épandage a eu lieu, nous ne pensons pas qu'il soit d'absolue nécessité de recouvrir l'engrais avec la charrue. Beaucoup de personnes même attribuent d'excellents effets aux fumures laissées en couverture, bien que cette méthode soit en désaccord avec la théorie des savants et qu'elle favorise la perte de l'azote.

Personnellement, dit M. Joigneaux, nous avons remarqué, à diverses reprises, que le fumier appliqué en couverture, vers la fin de l'automne, sur des terres neuves nouvellement défoncées, y produisait d'excellents effets, et que, par ce moyen, l'on obtenait dès l'année suivante, des récoltes que, sans cette méthode, on aurait obtenues qu'au bout de trois ou quatre ans.

## REVUE DE LA SEMAINE

Nous avons encore aujourd'hui la bonne fortune de donner à nos lecteurs un discours du Saint-Père. En décembre dernier, il recevait en audience les dames de l'aristocratie romaine, heureuses d'apporter aux pieds de leur Père, diverses offrandes bien précieuses pour les églises de missions. La marquise Portupi lut une pieuse adresse, et c'est la réponse que fit l'auguste Pontife, que nous reproduisons.

Pie IX rappelle d'abord que les gouvernements révolutionnaires, pour se faire accepter pour les maîtres du monde, avaient promis aux peuples la paix et le bonheur; qu'ils avaient promis d'inaugurer une ère nouvelle, qui serait l'âge d'or vainement rêvé jusque là et qu'on n'avait encore connu que par de menteuses légendes. Puis il montre que loin d'avoir réalisé leurs brillantes promesses, ils n'ont accumulé que désordres et ruines.

..... Il me suffit de vous rappeler comment, au milieu des révolutions qui accumulent de nos jours tant de désordres et de ruines sociales, les hommes, qui ont réussi dans leurs entreprises injustes et qui sont par là-même des instruments, dans les mains de Dieu, pour punir la multitude des péchés, ont tous promis aux peuples courbés sous leur joug une ère nouvelle. Annonçant au monde entier l'arrivée de cette ère nouvelle avec la morale restaurée, avec le commerce étendu, avec l'administration publique rajeunie, avec les préjugés antiques et les vices des anciens gouvernements détruits à jamais, ils se sont présentés à ces peuples ébahis devant un tableau si riant.

« Ai-je besoin de dire si tout cela s'est réalisé? Vous en jugez vous-mêmes. Seulement je dirai que vous et avec vous mille et mille autres chrétiens s'emploient à soulager les misères du peuple, à subvenir aux splendeurs du culte qu'on voudrait diminuer et anéantir, à pourvoir largement à l'éducation, aux maisons de refuge et à tant d'autres œuvres pies. Et tout cela vous le faites pour rétablir ce qui

était et ce qui n'est plus.

« Il y a pire (sans parler des défections et des apostasies qui sont deux fois pires encore), il y a pire: c'est de voir certaines âmes faibles, mal fondées sur les saines doctrines, qui se sont laissées surprendre, et, comme des roseaux fragiles, ont plié à tous les vents pour se plonger souvent dans la boue. Les grands agitateurs en ont tiré avantage; ils ont vu se délater le règne de la matière.

« Mais déjà plusieurs reconnaissent leurs illusions, et je pourrais citer sur ce point des traits de tels et tels; qui avouent avoir trouvé l'âge de fer où ils croyaient trouver l'âge d'or. En attendant, je vous invite à prier pour la difficile conversion des premiers et pour le retour des seconds.»

Ainsi Pie IX nous déclare que la Révolution a justement fait disparaître de ce monde cet âge d'or qu'elle promettait de lui donner. L'ordre religieux et social, elle l'a attaqué de toutes manières: par l'injure, par la calomnie, par le sarcasme, par la violence; elle l'a appelé superstition, esclavage. Elle s'est donc appliquée à le détruire pour le refaire à sa façon: elle a établi le schisme et l'anarchie.

Lorsque les sociétés étaient les filles dociles de l'Eglise, chaque chose était facilement à sa place. Les devoirs des rois et des sujets étaient tous renfermés dans le grand précepte de l'Amour: amour de Dieu pardessus tout et amour du prochain comme soi-même. Le décalogue était le commandement reconnu de cette loi de charité, et l'Eglise et l'Etat, se donnant la main, travaillaient de concert au bonheur des peuples.

Cette heureuse harmonie n'existe plus.

Cependant la victoire de la Révolution n'a pas été aussi complète qu'elle l'a espéré. Plusieurs des enfants de l'Eglise sont toujours restés fidèles, quelques violentes qu'aient été les persécutions. Et le Saint-Père recommande de prier pour que ceux qui se sont laissés surprendre par le mensonge reviennent à récipiscence et se convertissent.

Et l'auguste prisonnier qui prie et qui observe, du fond de sa retraite, voit dans les fidèles une ferveur qui le réjouit. Voici comment il se plaît à la signaler, en continuant son discours:

« Et puisque j'ai parlé de l'ère nouvelle, moi-même je la signalerai au monde, cette ère nouvelle, dont vous êtes, très chères enfants, une portion choisie.

« N'est ce pas une ère nouvelle que cet élu général de charité qui vous consacre à tant d'œuvres pieuses? Ne m'en fournissez-vous pas aujourd'hui même la preuve en me présentant ces ornements sacrés, destinés à subvenir à la pauvreté de la maison de Dieu?

« Et vous n'êtes pas seules: vous avez de zélés coopérateurs et coopératrices sur toute la face du monde catholique.

« Ère nouvelle! cette foule extraordinaire qui remplit les temples saints pendant la neuvième préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception de Marie. Oui, les églises de Rome sont peuplées de fidèles écoutant la morale divine, implorant le secours du Très-Haut, se pressant autour des tables eucharistiques afin que, fortifiées par la nourriture angélique, ils disposent leur âme à l'accomplissement de tous les devoirs.

Ère nouvelle! ces pèlerinages dévots; ère nouvelle! cette formation sacerdotale dans la résistance aux assauts des tyrans, ces exemples de forces données au troupeau universel.

Ère nouvelle! ces restaurations et constructions d'églises; ère nouvelle! ces œuvres de charité si multiples, si variées, mais toutes ayant pour objet la gloire de Dieu et la sanctification de l'âme de chacun et de l'âme du prochain; ère nouvelle! cet embrasement d'amour de tout le monde ca-

tholique vers le centre d'unité, vers cette chaire de vérité. Ah ! n'est là l'ère nou elle qui réjoint les anges, conforte les hommes et devient le gage d'un avenir meilleur.

“ Tout cela se produit au milieu des contradictions et des abus. Et il ne faut point s'étonner que, durant la lutte contre l'Eglise, et en des temps si troublés, on trouve tant d'âmes plus enflammées, que jamais du feu de la charité qui, aspirant au bien, se fortifient dans le bien et se persuadent que ce bien est tout en Dieu. Je ne dirai rien de ce qui arriva de semblable dans les siècles chrétiens ; mais je rappellerai que Tobie et Esther, en des temps encore plus anciens, et mille et mille autres avec eux resplendirent de saintes vertus, tandis que la persécution, l'esclavage et les édits des tyrans opprimaient le peuple de Dieu.

“ Pour vous, je vous dis : *Sic state in Domino, carissimi* ; demeurez fermes en vos propos, car bien que l'orage soit terrible et éclate parfois avec fracas, souvenez vous que nous traversons un temps d'épreuves et que nous devons nous exorciser dans la constance, dans la prière et dans la confiance en Dieu. ”

Paroles bénies de notre Saint-Père ! Elles sont pleines de consolation pour ceux qui sont demeurés fidèles à leur Dieu ou qui lui reviennent. Mais nous, ne sommes-nous pas plutôt de ceux qui oublient leurs devoirs, qui s'éloignent de leur Dieu et se préparent un déplorable avenir ?

— Les événements les plus graves continuent de se produire en Louisiane. Le Président Grant y poursuit sa politique tyrannique. La constitution américaine dont nos fiers voisins sont si orgueilleux est indignement foulée aux pieds. Le régime du despotisme militaire a pris la place de la liberté.

Comme nous aurons encore occasion peut-être de nous occuper de cet Etat qui formait jadis une seule et même colonie avec toute la confédération canadienne appelée alors la *Nouvelle-France*, nous croyons à propos de rappeler que l'Etat de la Louisiane est bien moins considérable en étendue territoriale que n'était la Louisiane française ; mais sa population est très-augmentée et s'élève à plus d'un million d'habitants. Elle est traversée par le bas Mississipi, à pour limites 29°—33° latitude Nord, à pour bornes, au Sud, le golfe du Mexique, à l'Est, l'Etat du Mississipi, à l'Ouest, le Texas et à pour capitale la Nouvelle-Orléans.

Le pays est complètement plat, au Sud, et seulement légèrement ondulé dans les parties septentrionales. Pendant six mois de l'année c'est un séjour délicieux. En juin, les chaleurs commencent à devenir excessives ; on ne sent pas la moindre brise. En juillet la chaleur augmente, mais août, septembre et octobre sont les mois les plus dangereux.

Après avoir appartenu successivement à la France, à l'Angleterre et à l'Espagne, la Louisiane fut vendue, en 1803, aux Etats-Unis et prit rang parmi les Etats en 1812.

Comme les autres Etats, la Louisiane a un gouvernement particulier pour l'administration de tout ce qui n'a qu'un intérêt local ; et toutes les affaires, auxquelles une autorité générale peut seule utilement pourvoir, sont réglées par le gouvernement de Washington.

Rappelons aussi que la constitution américaine accorde la plus grande liberté possible aux individus. Les Etats particuliers ont toutes les prérogatives de la souveraineté, sauf les restrictions exigées par l'existence d'une confédération. A la tête de chaque Etat se trouve un gouverneur nommé, pour un laps de temps plus ou moins long, par l'autorité législative ou par l'élection populaire ; l'autorité législative s'exerce par une chambre basse, ordinairement annuelle et par une chambre haute, ou Sénat, nommé pour

deux ans ou quatre ans au plus.

Quant au pouvoir central, qui est le lien de confédération américaine, trois grands pouvoirs le composent : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Le premier s'exerce au moyen de deux chambres, l'une dite des *représentants* qui sont nommés par le suffrage universel et direct ; l'autre, appelée *Sénat*, est élue par les chambres des Etats particuliers. Les chambres réunies constituent le *Congrès*. Le pouvoir exécutif, est exercé par un *président*, qui est élu pour quatre ans par le suffrage universel à deux degrés et rééligible (depuis que Washington a refusé de se laisser continuer pour un *troisième terme* dans la présidence, l'usage s'est établi de ne renouveler qu'une seule fois ce mandat en faveur de la même personne). exécute les lois votées par le Congrès, commande en chef l'armée et la marine, mais a besoin de l'agrément du Sénat pour la nomination des ambassadeurs, des ministres, des consuls, des juges de la cour suprême et de cours inférieures, qui n'ont à juger que les causes politiques, les cas de jurisprudence, maritime et les conflits entre les Etats.

Il est facile de comprendre maintenant pourquoi Grant, méprisant la constitution de son pays, et les franchises des Etats, aime à intervenir dans les élections particulières des diverses parties de l'Union. S'il parvient à parler en maître dans les législatures particulières, il aura en main une puissance très considérable. Outre le patronage immense que lui fournit l'administration des affaires générales, il aura à sa disposition l'influence que peut recevoir un homme de toute une armée d'employés, placés dans les bureaux qui dépendent de ces Etats : puissance effrayante contre laquelle aucune fortune particulière ne pourrait se mesurer, et qui substituerait le gouvernement despotique à la république.

Tout plierait en effet devant la volonté de ce maître. Les élections fédérales ne seraient plus qu'un jeu, et le congrès serait une assemblée vénale lâchement courbée devant le tyran. Dieu sait à quelles extravagances un pareil usurpateur pourrait se porter. Aussi l'attention est-elle vivement excitée dans tous les Etats de l'Union et de toutes parts s'appête-t-on à détrôner l'égoïste général. Mais lui, il ne se tient pas pour vaincu, et il poursuit ses desseins avec ardeur sinon avec une espèce de rage. Qu'on en juge par les détails que nous lisons sur ce qui vient de se passer en Louisiane. Nous les reproduisons de la *Minerve* :

“ La nouvelle législature de la Louisiane, élue en novembre dernier, devait se réunir lundi (4 janvier) à la Nouvelle-Orléans. En dépit des manipulations et des fraudes du *Returning Board* (bureau où se vérifie le scrutin) les démocrates se trouvent presque en majorité dans la nouvelle chambre. Ils possèdent 52 sièges sur 106. Cette majorité de 2 est tout ce que le *Board*, au service du gouvernement Kellogg et nommé par lui, avait pu fournir, en faisant autant qu'il pouvait le faire l'expression de la volonté populaire, qui avait décidément donné une forte majorité aux conservateurs. Il restait cependant cinq divisions démocrates, dont le *Board* n'avait pu décider les élections, et qu'il avait renvoyées, pour cette raison, à la décision de la Chambre elle-même pour être validées.

“ Lundi matin, 4 janvier, la Législature se réunissait à la Maison d'Etat de la Nouvelle-Orléans et inaugurerait régulièrement ses travaux en élisant son Président et ses autres officiers. L'orateur élu fut M. Wiliz, démocrate indépendant, qui reçut l'appui d'une forte majorité des membres présents, et qui, aussitôt après son installation, fit prêter serment aux membres. La chambre procéda ensuite à la validation de cinq élections que le *Returning Board* lui

avait réservées. Cette validation fut faite par la majorité, conformément aux résultats connus du scrutin, et les cinq candidats conservateurs furent proclamés élus et purent en conséquence prendre immédiatement leurs sièges, après avoir prêté le serment.

“ Cette validation avait l'effet de renverser la majorité proclamée d'abord par le *Returning Board*, et de donner une majorité réelle aux démocrates.

“ Le gouverneur Kellogg ne pouvait souffrir sans résistance une pareille manifestation. Assuré de l'appui du Président Grant, qui lui avait dépêché d'avance, en prévision de ce résultat, le général *Sheridan* avec un régiment de troupes fédérales, il ordonna arbitrairement et contre toute légalité l'expulsion des cinq membres ainsi déclarés élus par la Législature.

“ En conséquence, à la séance de l'après-midi, la Maison d'Etat fut envahie par un corps de troupes, commandé par le général de Trobriand, lieutenant de *Sheridan*, et qui déclara qu'il avait reçu l'ordre de Kellogg de faire sortir tous les membres non déclarés élus par le *Returning Board*. Cet ordre n'était motivé d'aucune manière et constituait le plus odieux abus de pouvoir et la violation la plus révoltante des droits populaires. Le *Returning Board* ayant référé les cinq élections contestées à la Législature elle-même, la décision devenait absolue et ne pouvait être méprisée sans violer la constitution. Mais cette considération n'arrêta pas Kellogg.

“ Ces actes de tyrannie achèvent de soulever l'indignation publique contre l'oligarchie radicale de Washington.....

“ Les conservateurs se sont contentés de protester contre l'injustice dont ils sont victimes, sans songer à résister aux ordres venus de Washington. Cette modération ne fait qu'augmenter la force de leur cause. On attend avec curiosité la position que va prendre le Congrès auquel une protestation a été adressée. Mais lors même que la majorité du Congrès désapprouverait ce qui s'est passé, le Président peut encore agir à sa guise, en usant des pouvoirs presque absolus que la Constitution lui confère encore pour deux ans.”

— On annonce que la Chambre des Communes s'assemblera à Ottawa le 4 février, pour l'expédition des affaires.

### Nécrologie

Le Révérend Messire William Dunn, retiré du saint ministère depuis 1866, vient de mourir, à Sainte Anne de la Pocatière, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec un courage et une patience vraiment sacerdotale.

M. Dunn était dans sa 69<sup>e</sup> année.

Né à Kilkenny, en Irlande, le 25 octobre 1806, il était fils de James Dunn et de Bridget Quinn. Il vint en Canada en 1829 et fut immédiatement appelé au Collège de Ste. Anne par le feu Grand Vicaire Louis Proulx, alors directeur de cette maison, pour y prendre part à l'enseignement tout en faisant son cours de philosophie et de théologie.

La paroisse de Ste. Anne a toujours été le séjour de ses plus vives affections.

“ A peine avais-je mis le pied sur ce continent, disait-il souvent pendant sa laborieuse carrière, que Ste. Anne m'accueillit avec tendresse. Je serai trop trop heureux si je puis y mourir.”

Il fut ordonné prêtre à Québec, le 3 juillet 1833, et nommé aussitôt vicaire à Québec. En 1837, il partit pour les missions de la Gaspésie, très-considérables alors. En 1841, il fut promu à la cure de Frampton et passa successivement

en 1849, 1859 et 1860 par celles de Ste. Catherine de Fos-sambault, de St. Gilles et de Leeds.

Prêtre plein de zèle et de mérites, ami plein de dévouement et de vertu, le Révérend Messire Dunn laisse plus qu'un bon souvenir dans sa patrie d'adoption, il laisse des œuvres qui feront longtemps le bien après lui.

Ses funérailles ont été célébrées, en cette paroisse, au milieu du concours le plus sympathique du peuple et du clergé.

*Beati qui in Domino moriuntur. Apoc. 14 13.*

R. I. P.

### La terre comme litière

M. Legrisson a déclaré à la Société d'agriculture de la Haute-Garonne qu'il se servait de terre bien sèche, pour faire litière à ses animaux; cette terre est recouverte d'une mince couche de paille. Lorsqu'on veut changer la litière, on enlève du bord la paille qui n'est pas mouillée puis on enlève la terre et la paille, imprégnées d'urines et d'excréments et on les remplace par d'autre terre et de la paille fraîche. Il est fort important que la terre soit très-sèche, au besoin on peut obtenir ce résultat en la mettant au four après la cuisson du pain. Ce système ne doit peut-être pas être adopté d'une façon absolue, car il présenterait les mêmes inconvénients que les engrais chimiques des terres sèches imprégnées d'urine et d'excréments ne pouvant fournir de l'humus et jamais elles n'amélioreront le sol comme les matières végétales, à moins que l'on ne porte sur les champs une grande quantité de ces terres, ce qui deviendrait excessivement dispendieux, surtout par les transports. Il n'y a rien d'absolu en agriculture et telle chose propre à donner des résultats dans un pays, ne fournirait rien de bon dans un autre. Il semble, dans tous les cas, que l'on pourrait employer des tourbes sèches à cet effet, car les tourbes sont un composé de matières végétales, et, en les plaçant sous les animaux, on fait disparaître cette acidité nuisible à la végétation; il est vrai que l'on ne trouve pas la tourbe dans toutes les localités.

### Le baromètre du village

Au village, tout est baromètre.

Parmi les oiseaux de basse-cour, les pigeons sont à peu près les meilleurs indicateurs du temps. Quand ils se posent sur la couverture d'une grange, en présentant le jabot au levant, soyez assuré qu'il pleuvra le lendemain; s'il ne pleut pas déjà pendant la nuit. S'ils rentrent tard au colombier, s'ils vont butiner au loin dans la plaine, signe de beau temps. S'ils regagnent le logis de bonne heure, s'ils picotent aux environs de la ferme, pluie imminente.

Les pronostics des poules ne sont pas moins certains: quand elles se roulent dans la poussière, en hérissant leurs plumes, signe d'orage prochain.

Même prophétie de la part des canards quand ils se mettent à plonger, à battre des ailes et à se poursuivre joyeusement sur la mare.

Si, par un temps magnifique, le cultivateur voit sa vache lécher les murs de son étable, qu'il se hâte de rentrer son fourrage. La vache léche le salpêtre que l'humidité de l'atmosphère fait suinter de la muraille; pluie pour le lendemain.

Encore de la pluie si les abeilles rentrent longtemps avant le coucher du soleil et avec un maigre butin.

Toujours de la pluie lorsque les corbeaux sont éveillés de bonne heure et qu'ils crient plus qu'à l'ordinaire. Quand, au contraire, les pierrots sont matineux et babillards, c'est du beau temps pour l'après-midi.

Les hirondelles volent-elles en rasant la terre, l'orage n'est pas loin; disparaissent-elles dans les nuages, vous pouvez vous mettre en route. Quand le rossignol chante clair toute la nuit, on peut compter sur un beau lendemain. C'est tout le contraire quand les grenouilles entament leurs concerts, quand les chouettes houloulent et quand les bergeronnettes sautillent le long des fossés.

Ce ne sont pas seulement les animaux et les oiseaux qui indi-

quent les changements de temps aux habitants des campagnes. Si le matin, la lame de la faux reste sèche, bon signe; si elle prend l'humidité, en teinte de bleu et de rose, c'est de la pluie à courte échéance.

### Restauration des vieux arbres des vergers

Un verger déjà vieux, dont presque tous les arbres sont, malgré quelques soins, envahis par les branches gourmandes, tandis que les branches anciennes dépérissent, comment doit-il être traité pour le rajeunir, c'est-à-dire pour l'empêcher de mourir tout de suite?

J'ai vu quelque part qu'il faut, en pareil cas, éviter de couper toutes les branches; ce serait tuer presque infailliblement l'arbre. Vaut-il mieux les supprimer successivement en laissant se développer quelques-unes des brindilles gourmandes qui veulent s'emparer du pays, et dont quelques-unes, déjà anciennes, paraissent se disposer à se mettre à fruit et même quelques-unes portent déjà des fruits?

Presque tous nos arbres sont dans le même cas: vieux bois trop abondant et extrémités mourantes, avec ces brindilles qui, je crois, accélèrent la mort des branches fructifères.

Ce serait donc rendre un service très-important à un grand nombre de propriétaires de vergers, motif pour lequel je me décide à vous prier, de nous aider de vos connaissances spéciales.

Car nous pouvons très-bien savoir un peu cultiver les pommes de terre sans être très-fort au gouvernement d'un verger. Je ne sais pas trouver dans le cours de M. Verlot le remède que je cherche.—LEON ROUSSET.

Faisons, pour un moment, abstraction de l'espèce végétale; supposons qu'il s'agisse d'animaux souffrants et déjà âgés, qu'il faut ramener à la santé. Je répondrai: si vos animaux sont arrivés au terme extrême de leur existence; s'ils sont atteints de maladies chroniques; s'ils ont quelque organe essentiel attaqué, il ne nous reste pas d'espoir de les sauver; si, au contraire, leur état maladif provient d'une nourriture insuffisante, d'un vice de régime, d'un défaut de soins, nous arriverons à les remettre et à prolonger leur existence.

Ainsi en sera-t-il de vos arbres: eux aussi peuvent être arrivés à la caducité naturelle; eux aussi peuvent avoir des maladies organiques: comme aussi ils peuvent languir faute de nourriture et de traitements convenables. C'est donc le premier point qu'il s'agit d'établir.

Si j'arrivais avec des formules toutes faites, distribuant une panacée universelle, propre à guérir partout et toujours, c'est bien alors que M. Roussel aurait le droit de m'accuser d'être trop absolu.

Donc, pour nous assurer que nos efforts ne seront pas vains, nous visiterons avec soin nos arbres: après avoir constaté l'état extérieur, nous fouillerons encore au pied pour vérifier l'état des racines. Sont-elles encore saines et bien portantes? nous pourrions entreprendre un traitement avec chance de succès.

Pour l'aspect extérieur, les arbres dont parle M. Roussel me paraissent dans de bonnes conditions, puisqu'ils ont encore assez de vigueur pour pousser de forte gourmandes; j'ajouterai même que cela suppose de bonnes racines.

Pour les restaurer, nous commencerons par leur fournir une nourriture substantielle, soit par des fumiers bien décomposés et enterrés, si le terrain est soumis au labour, soit par une fumure générale en couverture, si les arbres sont plantés dans une prairie; les herbages en profiteront et les racines aussi. Un piochage dans un faible rayon autour du tronc serait complètement inutile, car les racines qui puisent la nourriture sont bien loin de là.

Puis, pour concentrer les sucs nourriciers, nous nous occuperons de la tête de l'arbre: l'intérieur sera évidé de façon à donner accès à l'air et à la lumière; toutes les branches inutiles ou épuisées seront retranchées; les autres seront rapprochées plus ou moins, selon la vigueur de l'arbre; nous utiliserons autant que nous le pourrions les branches gourmandes bien placées; elles seront taillées plus ou moins court, selon leur position plus ou moins verticale; elles ne tarderont pas à se mettre à fruit.

Nous ne perdrons pas de vue que l'arbre puise dans l'atmosphère comme dans le sol; qu'il aspire par ses feuilles comme par

ses racines. Notre rapprochement, par conséquent, ne sera jamais trop stricte, et nous ménagerons avec soin toutes les brindilles qui se trouveront au-dessous. Il ne faut pas exposer notre arbre à périr d'apoplexie.

Dans une pareille opération, la forme est secondaire; cependant, nous la maintiendrons régulière autant que faire se pourra; celle en vase est généralement la plus convenable.

Un lendemain de pluie, nous tâcherons soigneusement, avec le dos d'une grosse serpe et même avec le tranchant, si cela devient nécessaire, le tronc et les branches conservées, de façon à enlever, non-seulement les mousses et les lichens, mais encore toutes les vieilles écorces. Nous détruirons ainsi beaucoup d'insectes et de larves, tout en favorisant la transpiration de l'arbre, et, par conséquent, son accroissement.

Si, à ces prescriptions, vous ajoutez dans le courant de l'année un copieux arrosement étendu du purin, vous aurez épuisé toutes les recettes que je puis vous donner.—*Sud-Est.*

### Emploi du sel pour l'engraisement des volailles

L'emploi du sel dans l'engraisement des volailles, tout particulièrement des oies et des canards donne les meilleurs résultats. Il ne faudrait pas cependant que la quantité de ce condiment fût trop considérable, elle doit se trouver à peu près dans les mêmes proportions que pour les aliments de l'homme. Lorsque les canards sont engraisés avec du maïs cuit dans l'eau, ce qui arrive le plus souvent, on ajoute à cette eau la quantité de sel voulue. Comme on administre le maïs cru aux oies, il suffit de jeter le sel dans l'eau qu'on leur donne à boire, pendant qu'on les gorge, l'eau de ces animaux lors des repas n'a pas besoin d'être salée. Dans tous les cas, l'emploi du sel doit être modéré. Le sel rend l'engraisement plus rapide, il produit plus de chair et plus de graisse avec la même quantité d'aliments, il donne à la viande plus de poids et plus de fermeté, plus de finesse. Il est certain que tous les animaux aiment le sel. Les aliments salés se digèrent mieux et s'assimulent mieux, les animaux s'entendent mieux, jouissent d'une meilleure santé et sont exempts d'une foule de maladies. A un bœuf de travail ou à une vache, on donne 2 onces de sel par jour; à un bœuf à l'engrais, 2½ onces à 4 onces; à un porc d'engrais, 1 once à 2 onces; à un cheval, 1 once; pour 100 moutons, 4 à 6 onces et le double à l'engraisement.

### Petite Chronique

— A l'assemblée générale annuelle de la société d'Agriculture du comté de Rouville les MM. suivants furent élus officiers et directeurs pour l'année courante:

Président, Solime Bertrand; vice-président, Richard Standish; Secrétaire-Trésorier, J. U. Messier; directeurs Philippe Johnson, pour St. Mathias; Moïse Bessette, pour St. Hilaire; J. Bte Jourdain, pour St. Jean Baptiste; Joseph Fontaine, pour St. Césaire; Onias Crossfield, pour St. Paul; Chs. Gauvin, pour l'Ange Gardien; Frs. Osting, pour Ste. Angèle; Frs. Girard, pour Ste. Marie; Richard Daigneau, pour Richelieu.

*Irrognerie.*—Deux jeunes garçons partaient un dimanche soir d'Inverness, où ils résident, pour aller fêter à une couple de milles du village. Ils se mirent dans un état de boisson qu'on devine facilement, et, après la villée, entreprirent de s'en retourner à pieds; mais il devaient payer cher cette folie. Rendus à mi-chemin, l'un deux s'affaissa et eut une main gelée entièrement. L'amputation est jugée nécessaire, et si toute-fois il y échappe, il sera du moins retenu à la maison une grande partie de l'hiver. Quelle expiation pour le malheureux buveur et quel exemple pour ceux qui seraient tentés de l'imiter.

— L'Honorable Maître Général des Postes a lancé le 8 courant la circulaire suivante à propos de la nouvelle reciprocité postale entre le Canada et les Etats-Unis. Une convention postale pour le règlement du tarif postal entre le Canada et les Etats-Unis, lequel a déjà eu un effet partiel pour les papiers-nouveaux des bureaux de publication, entrera en pleine opération à partir du 1er Fevrier 1875.

1o. A et après cette date, le taux du poste du Canada pour la matière de maille de toutes sortes, excepté pour les paquets ca-

chétés, les patrons d'échantillons, mis à la poste à aucune place de la Puissance, adressé à aucun endroit des Etats-Unis, sera le même que si elle était adressée à aucun endroit du Canada.

35. Ce taux, savoir trois cents pour chaque demi once ou fraction d'once pour les lettres, un cent sur les cartes de poste, et le tarif de poste canadien ordinaire qui pourra de temps à autre être autorisé, sur les papiers-nouvelles des bureaux de publication, les papiers passagers, la matière imprimée, diverse et de toutes sortes doivent, dans tous les cas, être payés en avant en entier, comme règle par des estampilles de poste, sans quoi ils ne seront pas expédiés.

36. Lorsque la matière aura été ainsi payée en entier en avant, aucun taux extra ne sera jamais chargé aux Etats Unis où elle sera délivrée.

40. Si aucune lettre, papier-nouvelles ou autre matière de mille est adressée du Canada aux Etats-Unis, sans être payée, ou sans l'être pleinement, elle devra être immédiatement envoyée au bureau des lettres-mortes, avec raison unpaid, ou *unsufficiently prepaid* marquée dessus.

50. Le taux d'enregistrement pour les lettres adressées aux Etats-Unis, continuera d'être de 5 cents, qui devra être payé en avant au moyen d'estampilles de poste, en outre des frais de poste ordinaires sur les lettres.

60. Les lettres et toutes autres matières de poste venant des Etats-Unis au Canada seront sujettes à des règlements semblables. Rien de ce qui aura été mis aux Etats-Unis en destination pour le Canada ne sera expédié sans avoir été entièrement payé d'avance d'après le tarif postal des Etats-Unis, et lorsque la matière de mille est ainsi payée d'avance et expédiée, aucune autre charge extra ne sera faite pour qu'elle soit délivrée ici.

Ces règlements n'autorisent pas l'échange des paquets cachetés, ni des paquets de patrons ou d'échantillons, mais il est entendu qu'on pourvoira sous peu au transport réciproque de petits paquets, d'échantillons et de patron de marchandises, et avis en sera donné aux maîtres de postes.—D: A. MacDONALD, *Maître Général des Postes.*

*L'élection des marguilliers dans nos paroisses*—On semble dans plusieurs paroisses, ne pas comprendre toute l'importance de cette charge. Nous ne pouvons mieux faire que de donner, à ce sujet, un extrait du *Journal des Trois-Rivières*;

"C'est l'époque des élections de Marguilliers et il peut n'être pas sans intérêts de rappeler d'où origine ce droit. Plusieurs s'imaginent que la fabrique est une organisation civile qui a conféré à certaines personnes le droit d'élire les marguilliers ou fabriciens. C'est là une erreur, comme on peut le voir par les renseignements suivants qu'on trouve dans tous les auteurs sur ces matières.

"Fabrique signifie le temporel ou le revenu affecté à l'entretien d'une Eglise. Paroissiale, tant pour les réparations que pour la célébration du service Divin, etc.

"Ce mot de Fabrique vient du mot *Fabrica* qui signifie construction; il est employé dans ce sens, dans plusieurs Canons.

"Or comme la construction des Eglises et leurs réparations sont un objet important pour les dépenses qu'elles occasionnent on assigna des fonds particuliers à la Fabrique dès le premier partage des Biens d'Eglise."

"Il y a toujours eu dans chaque paroisse des revenus à administrer et des administrateurs par conséquent à nommer. Ces administrateurs ont été appelés Marguilliers."

"La charge de Marguilliers n'est pas regardée comme onéreuse, mais comme un *office de charité, de religion et de piété*, qui n'est jamais compris dans l'exemption des charges publiques.

De ce qui précède il résulte que l'administration des biens de Fabrique est une administration des biens d'Eglise, et que c'est en vertu de l'autorité de l'Eglise seule que les administrateurs sont choisis.

Il est difficile de préciser l'époque où a originé la coutume d'élire les marguilliers à des assemblées de paroisse; mais il n'est pas difficile de constater que la fonction des marguilliers relève de l'autorité ecclésiastique.

Dès les temps évangéliques on voit les apôtres se décharger sur des fidèles du soin de distribuer les aumônes.

Choisissez donc mes frères sept hommes d'entre vous, d'une probité reconnue plein de l'Esprit-Saint et de sagesse à qui nous puissions confier ce ministère. Pour nous, nous nous appliquerons

entièrement à la prière et au ministère de la parole.

"Ce discours plut à toute l'assemblée et ils choisirent Etienne, etc.

"Ils les présentèrent ensuite aux apôtres, qui en faisant des prières leur imposèrent les mains." Art. des Ap. C. 6 v. 844.6.

C'étaient les archidiares qui prenaient originairement soin des réparations à faire aux Eglises, recevaient les oblations, etc.

En France c'étaient eux qui par ordre de l'Evêque visitaient les paroisses, recevaient les comptes des Fabriques, et faisaient des ordonnances pour le recouvrement et l'emploi des deniers provenant du temporel des Eglises.

Au quatrième siècle, on voit Cécilien, Evêque de Cartage se faire remettre en présence de témoins, le mémoire des vases d'or et d'argent qui avaient été mis en dépôt entre les mains des anciens de Cartage, à la mort de Mensurius son prédécesseur.

La Fabrique n'a pris que subséquemment la forme qu'elle a aujourd'hui; mais cette forme ne diffère pas essentiellement de celle qu'elle avait à son origine.

On la voit les Fabriciens ne sont que des aides du curé, pour l'administration du temporel des Eglises, et ce ne sont pas des fonctionnaires civiles.

L'opinion qui s'est répandue dans ces dernières années, par laquelle on les assimile aux fonctionnaires municipaux et aux représentants des corps publics est donc fautive et contraire, même à l'histoire.

Cette vérité est d'autant plus importante à connaître, que, de notre temps et surtout avec la forme du gouvernement populaire qui nous régit, on est porté à considérer cette charge comme purement civique et à se la disputer avec la même ardeur que toutes les charges civiques et devant les tribunaux civils.

C'est là une grave erreur et il est facile de comprendre qu'en ces matières il appartient seule à l'autorité ecclésiastique de décider.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que nous publions aujourd'hui, offrant en vente les magnifiques moulins à farine et à scies de la Seigneurie de St. Roch des Aulnaies. C'est assurément une bonne occasion pour les capitalistes d'employer avantageusement leurs capitaux.

Le moulin à farine est une superbe construction à trois étages en pierre, situé très-avantageusement au premier rang, dans un centre d'affaires le plus important de la paroisse de St. Roch des Aulnaies.

## RECETTES

### Moyen pour empêcher les vêtements de brûler

Pour atteindre ce résultat, il suffit de tremper les vêtements ou les étoffes dans une solution de chlorure de zinc étendu d'eau. On peut même faire usage de cette solution pour délayer les amidons et poudres azurées et autres. Les étoffes ainsi préparées, quelques fines qu'elles soient, lorsqu'elles prennent feu, se réduisent en cendres sans donner la plus petite flamme.

### Manière de nettoyer le mérinos

Préalablement on lave le mérinos dans de l'eau tiède où l'on a délayé des patates pelées, lavées et puis broyées; et cela sans y mêler de savon. Après on rince soigneusement l'étoffe dans de l'eau froide et on l'étend (sans l'avoir tordue) pour la faire sécher.

## A VENDRE

LES GRANDS MOULINS A FARINE ET A SCIES

DE LA

SEIGNEURIE DE ST. ROCH DES AULNAIES

AVIS, est donné par la sous-signée, que les Moulins à Farine et à Scies de St. Roch des Aulnaies; appartenant aux Hé-

ritières Dionne, seront vendus par licitation volontaire, mercredi, le vingt du courant, à dix heures du matin à la porte du moulin. Ces moulins étant munis de tous leurs mouvements et mécanismes nécessaires pour les faire mouvoir.

WILHELMINE BOISSEAU,

14 Janvier 1875.

Tutrice.

## A VENDRE A BON MARCHÉ MOULINS A BATTRE, AVEC POUVOIRS A CHEVAUX, PATENTÉS

CES Moulins sont reconnus par toutes les Sociétés d'agriculture et par le public comme étant les moulins les plus perfectionnés et les plus complets qui aient jamais été manufacturés en Canada.

En vente chez :

B. Hout dit St. Laurent.....	à Levis
Hospice Marceau.....	St. Henri
Jules Casgrain.....	L'Islet
Aug. Dupuis.....	St. Roch des Aulnais
P. Dessaint.....	Kamouraska
Louis Miller.....	Kamouraska
Elzéar Pelletier.....	Rivière-du-Loup
Clovis Dionne.....	St. Philippe
Aug. Casgrain.....	Rivière-Ouelle
O. Montminy.....	Sto. Marie Beauce

## ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869

DANS l'affaire de EDMOND TETU, cultivateur et commerçant, de Notre-Dame du Lac Témiscouata,

FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son domicile le huitième jour de janvier prochain à dix heures avant midi pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

J. ELZ. POULIOT,

Syndic provisoire.

Fraserville, 22 décembre 1874.

## LA "BRITON"

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE

Bureau en Chef: 429 Strand, Londres.

Bureau principal pour le Canada: 12, Place d'Armes, Montréal.

La "Briton" a déposé au Gouvernement Canadien au-delà de la somme exigée, \$100,000, pour garantie de ses Polices émises en Canada.

Les Primes ordinaires de cette Compagnie sont payables pendant la vie de l'assuré, par une nouvelle application des Dividendes.

JAS. B. M. CHIPMAN,

Directeur-Gérant, Montréal.

F. X. COCHUE, Inspecteur des Agences

FIRMIN H. PROULX,

**PRIME.** Nous commencerons lundi à expédier les primes offertes à nos abonnés, en suivant l'ordre de réception du prix d'abonnement. Ceux qui nous feront parvenir durant le mois de décembre le prix d'abonnement pour la nouvelle année auront droit à la prime. C'est le temps où les cultivateurs se font un devoir de payer leurs dettes; qu'ils mettent de côté la part qui revient à la *Gazette des Campagnes*, et qu'ils nous la fassent parvenir au plus tôt. Il y a à peu près 800 abonnés qui n'ont pas payé leur abonnement de l'année dernière, parmi lesquels quelques-uns nous doivent plusieurs années d'arrérages; et 1300 qui ont à payer la nouvelle année d'abonnement.

## MUSIQUE NOUVELLE !!

REÇUE DE PARIS

PAR LE DERNIER STEAMER

ROMANCES FRANÇAISES:

Ferme tes beaux yeux.....	Poisot	50 centims
Le domino rose.....	Arago	50 "
Ne t'en vas pas.....	Rupès	35 "
Chanson de Jean Prouvairo.....	Hahnès	50 "
Algyre (vers du roi Henri IV).....	Rupès	50 "
La petite marchande de violettes.....	Hausser	40 "
Premier amour.....	Rupès	50 "
Dernier amour.....		60 "
Dieu sauve la France.....	Kowalski	40 "
Rappelle-toi.....	Rupès	50 "
Noble coursier.....	Henriom	35 "
Chanson d'été.....	Rupès	50 "
L'élève obstiné.....	Hausser	25 "
Marthe.....	Rupès	50 "
O la menteuse.....	Henriom	25 "
Je ne sais pas si je vous aime.....	Rupès	50 "
Passez, beau voyageur.....	Le Beau	35 "
Lettre à Monsieur le Soleil.....	Leduc	40 "
Si vous m'aimez.....	Rupès	50 "
Je n'ose la nommer.....	Béral	25 "
Jeanne d'Arc au bûcher.....	Boissière	30 "
La Colombe.....	Valenti	50 "

## ALBUMS DE CHANT

Recueils de romances françaises illustrées et richement reliés — Boissière. — \$3.00

COLLECTION des CHANSONS de... GUSTAVE NADAUD  
COLLECTION des ROMANCES de... H. PROCH  
LES-RAYON D'ITALIE.—Collection de romances françaises  
et Duos, d'après les meilleurs auteurs italiens.

En vente chez

A. LAVIGNE

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique  
111, rue St-Jean, QUEBEC.

## DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, décembre, 1874.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 par cent.

JAMES JOHNSON

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.